



F.S.V.T.

FEDERATION SPORTIVE VALAISANNE DE TIR

W.S.S.V.

WALLISER SCHIESS SPORT VERBAND

C ETE -10M

PISTOLET

• CHAMPIONNAT D'ETE 10M •

» DISPOSITION D'EXECUTION – CHAMPIONNAT D'ETE EDITION 2014 «

1. Base

Selon le règlement du C été – 10m de la FST, Règl. 4.73.01 - édition 2008.

2. Date

Tir de qualification : 1^{er} mai au 25 juillet 2014.

Tir final : 01 Septembre au 15 Septembre 2014.

Les qualifiés pour le Tir final reçoivent leurs documents de concours de la part du CC FST jusqu'au 30 août.

3. Annonce des résultats

Les feuilles de stand doivent être remplies entièrement et lisiblement.

Le numéro de la licence est à indiquer sur la feuille de stand.

Les sections sont instamment priées de renvoyer les feuilles de stand immédiatement après la fin des concours, mais au plus tard le 30 juillet 2014.

Courrier A.

Sur chaque feuille de stand doit être indiqué l'adresse e-mail du participant.

4. Finance

Le prix de passe par feuille de stand est de CHF 18.00.

Pour les catégories d'âge jusqu'à U 20 (10-20 ans), le prix de la passe est diminué à CHF 13.00.

5. Classes d'âge et programme

Programme de 60 coups

Elite (classe d'âge ouverte)

Seniors (46 – 59 ans)

Vétérans (60 – 69 ans)

Seniors vétérans (dès 70 ans)



F.S.V.T.

FEDERATION SPORTIVE VALAISANNE DE TIR

W.S.S.V.

WALLISER SCHIESS SPORT VERBAND

C ETE -10M

PISTOLET

Programme de 40 coups

U12 (10 – 12 ans)

U14 (13 – 14 ans)

U16 (15 – 16 ans)

U18 (17-18 ans)

U20 (19 – 20 ans)

6. Distinction

Limites de distinction	40 coups
U12/U14/U16	335
U18/U20	345

Limites de distinction	60 coups
Elite/Seniors	535
Vétérans	515
Seniors vétérans	495

Chaque participant qui en a droit, reçoit une carte-couronne à CHF 10.00.

7. Nombre de participants à la finale ISSF

Le nombre de participants par classe d'âge au tir final sera réparti en pourcentage et selon les participants effectifs au tir de qualification.

La répartition définitive sera fixée aux DE C été-10 pour le Tir final.

8. Décompte

La feuille de décompte doit être remplie entièrement.

Le montant total dû est à verser au CCP 19 – 8409 – 0 jusqu'au 30 août 2014.